

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### La Commission :

#### Présidence

Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelega-Maisonneuve

#### Vice-présidence

M. Christian Arseneault  
Arrondissement de Côte-des-  
Neiges – Notre-dame-de-Grâce

#### Membres

M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève

M. Jérôme Normand  
Arrondissement de Ahuntsic –  
Cartierville

M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie

M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de Rivière-des-  
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Genève

Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard

Le 15 juin 2020

### Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE207000003

**Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc.  
pour la déconstruction du tunnel Champ-de-Mars  
dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale  
de 6 731 377,00 \$, taxes incluses (travaux:  
5 273 497,39 \$ + contingences: 791 024,61 \$ +  
incidences: 666 855,00 \$) - Appel d'offres public  
460601 - 1 soumissionnaire conforme.**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE207000003**

*Accorder un contrat à Roxboro Excavation inc. pour la déconstruction du tunnel Champ-de-Mars dans l'arrondissement Ville-Marie - Dépense totale de 6 731 377,00 \$, taxes incluses (travaux: 5273 497,39 \$ + contingences: 791 024,61 \$ + incidences: 666 855,00 \$) - Appel d'offres public 460601 - 1 soumissionnaire conforme.*

À sa séance du 20 mai 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère d'examen ci-dessous :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :
  - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

Le 3 juin dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus. Au cours de cette séance, les responsables du Service de l'urbanisme et de la mobilité ont pu présenter les différentes étapes franchies et répondre à toutes les questions des commissaires.

Le Service a débuté sa présentation en exposant les détails de ce contrat visant la déconstruction des quatre édicules et du tunnel piéton Champ-de-Mars par remplissage de béton léger. L'appel d'offres, d'une durée de 31 jours, au cours duquel six addendas ont été publiés sans aucun impact sur le prix obtenu, n'a permis de recevoir qu'une seule soumission conforme. Quant au critère d'examen, il se trouve que, parmi les six preneurs du cahier des charges, seule une firme a déposé une soumission, ce que le Service a expliqué en lien le caractère inhabituel des travaux de déconstruction d'un tunnel et de l'utilisation du béton léger pour le remplissage du tunnel. En outre, la gestion de la circulation et la coordination avec de nombreux autres travaux dans le secteur exige une importante flexibilité de la part de l'entrepreneur. Le Service a conclu sa présentation en recommandant l'octroi puisqu'il est d'avis que le prix obtenu, après négociations avec le seul soumissionnaire conforme, laissant un écart de 11%, est acceptable pour la Ville dans le contexte de ces travaux.

En conclusion, la Commission retient le caractère peu usuel de ce type de travaux et du matériau utilisé, en plus des contraintes relatives à la localisation des travaux, à proximité d'autres chantiers. La Commission salue le processus de négociations mené

avec le seul soumissionnaire conforme qui a résulté en une économie d'un demi-million de dollars pour la Ville de Montréal.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de l'urbanisme et de la mobilité pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

- Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M \$, pour lequel :
  - une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE207000003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**